

Immigration : changer les règles de droit ?



En matière d'immigration, c'est l'extrême droite qui donne le ton, et la droite qui suit de plus en plus. La pensée dominante en la matière repose sur deux postulats :

- Il y a trop d'immigrés en France et en Europe et **l'opinion** partage largement ce point de vue
- Les gouvernements, en France et en Europe, n'ont pas les moyens **juridiques** d'endiguer et de maîtriser l'immigration à cause de la « jurisprudence européenne », c'est-à-dire une interprétation jugée favorable aux immigrés des conventions internationales (comme celle de Genève sur l'asile). Par exemple, le fait d'accepter d'instruire les demandes d'asile des immigrés entrés en Europe de manière irrégulière (sans visa).

En conséquence, il faut récupérer la **souveraineté** française sur le sujet (comme l'ont fait les anglais avec le brexit et les danois en obtenant une dérogation aux règles européennes) ; il faut faire appel à l'opinion populaire sur l'immigration par **referendum** et pour cela modifier la Constitution (article 11) qui délimite le champ du referendum. La droite a déposé un projet de Loi en ce sens.

La majorité parlementaire pour sa part défend deux idées :

- Une Loi équilibrée, dure avec les « méchants » (sans papiers, fraudeurs, délinquants...) en expulsant davantage et restreignant l'entrée, mais **régularisant** les sans papiers au travail dans les secteurs économiques « en tension » (**article 3** du projet de Loi)
- Un respect des règles de droit actuelles et un appel à la solidarité européenne pour gérer les flux migratoires

La gauche n'est presque pas audible dans ce débat.

Sur ces bases, depuis des mois un jeu « politicien » s'est mis en place, en vue de trouver une solution, c'est-à-dire un vote au Parlement dans le contexte actuel : majorité relative des « macronistes », possibilité d'utilisation du « 49-3 » et risque d'une motion de censure.

- Certains ont proposé un « **deal** » entre la majorité et la droite parlementaire : retrait de l'article 3 (ligne rouge pour la droite) et abandon du projet de referendum. Cette solution paraît au point mort.
- Lors de la rencontre de St Denis (avec l'opposition), le président aurait dit « **chiche** » pour un referendum, attitude tactique anticipant le fait que la droite risque de se perdre dans les méandres d'une procédure complexe et risquée (vote du même texte par les deux chambres, puis majorité des deux tiers au congrès)
- Le 12/9, dans « Libé » paraît une **tribune « transpartisane »** (renaissance, modem, LIOT, PS, PC, verts) qui propose non seulement de reprendre l'article 3 de la majorité mais aussi d'autoriser les demandeurs d'asile à travailler et d'obliger les préfets à respecter des délais d'instruction des dossiers. Cette scission au sein de la majorité vient brouiller les cartes...
- Finalement, certains en viennent à se demander si une Loi, qui implique une forte médiatisation et des surenchères partisans, est nécessaire... après tout, il existe la « **circulaire Valls** » (2012) qui donne aux préfets la possibilité (discrétionnaire) de régulariser les sans papiers à certaines conditions... on pourrait l'appliquer plus soupagement.